

Législature 2020-2025

Délibération N° 921

Séance du Conseil municipal du **9 novembre 2021**

RATIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET DU QUARTIER DES CHERPINES ENTRE LA COMMUNE DE CONFIGNON ET IMMOLOGIC PROPERTIES SA, IMMOLOGIC PROMOTIONS SARL ET CONSTRUCTION PERRET SA

Conformément à l'article 30, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la DM 729 adoptée le 6 décembre 2016,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

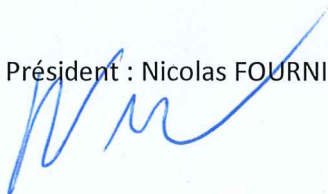
D E C I D E

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 1 abstention sur 19 CM présents

1. De ratifier le protocole d'accord entre la commune de Confignon, Immologic Properties SA, Immologic Promotions Sarl et Construction Perret SA pour la réalisation du projet « quartier des Cherpines » à Confignon.

Le Président : Nicolas FOURNIER



Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

